



Le réseau  
de transport  
d'électricité

**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

## **9.6 – Mention des autres autorisations nécessaires à la réalisation du projet**

# Mention des autres autorisations nécessaires à la réalisation du projet

## LA PARTICIPATION DU PUBLIC AMONT

### Concertation Fontaine

*Circulaire du 9 septembre 2002*

- Présentation de l'Aire d'Etude validée
- Concertation pour déterminer le Fuseau et l'Emplacement de Moindre Impact (FMI)
- Validation par le Ministère

### Concertation préalable du public

*Art. L. 121-15-1/16/17 c. env.*

La concertation préalable associe le public à l'élaboration du projet.

### Concertation préalable à la modification d'un document d'urbanisme soumise à évaluation environnementale

*Art. L. 103-2 c. urba.*

La concertation préalable associe le public à l'élaboration du projet de modification

## LES DECLARATIONS D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)

- Demande de DUP liaisons de raccordement
- Demande de DUP poste RTE de Foulventour et poste Enedis de Saint-Hilaire -la-Treille, emportant mise en compatibilité de PLUi
- Consultation des maires et services de l'Etat
- Consultation de l'Autorité Environnementale

## AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

- Examen du dossier
- Instruction interservices
- Consultations obligatoires
- Consultation de l'Autorité Environnementale

## ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE (phase actuelle)

- Arrêtés de DUP

## LES AUTORISATIONS DE DETAIL

Respect des règles techniques

Respect des règles du code de l'urbanisme

Consultations techniques

Permis de construire

- Arrêté d'autorisation environnementale

## LE TRANSFERT DE PROPRIETE / LES SERVITUDES

Négociations avec les propriétaires

Accord amiable  
Achat / Indemnités

Absence d'accord amiable  
Procédure d'expropriation / de mise en servitudes  
Indemnités